



**Compte rendu CGT du CHSCT Ministeriel du 14 janvier 2021**  
**Mandatés CGT : Fabrice Brucker, Isabelle Lepla, Thierry Pialla, Joan**  
**Chaussade, Eric Le Jossec**

**présidé par Jacques Clément, DRH du ministère**

**Déclaration préalable de la CGT :**

Mesdames, messieurs , camarades ,

Une majorité de membres du CHSCT M ( 5 sur 7 , de 3 délégations sur les 4 ) avait formellement demandée la tenue de cette séance du CHSCT M en mode mixte « présentiel- distanciel » , comme pour les séances du 30 septembre 2020 et du 14 octobre 2020 .

Nous n'avons eu pour toute réponse il y a 3 jours que des codes de connexions pour une réunion à distance .

Aucune réponse sur le fond, le seul « argument » étant : « le contexte sanitaire » .

Pour la CGT ce refus d'entendre les représentants du personnel , et l'organisation de cette réunion «à distance » ont pour conséquence « la mise à distance » du sujet qui nous intéressent : la santé des agents .

Ce mépris à l'égard des représentants du personnel , nous ne l'acceptons pas .

S'il a été possible d'organiser des réunions le 30 septembre, et puis encore le 14 octobre 2020 , (avec bien sûr des mesures sanitaires adaptées : nombre de participants limités , une salle adaptée ,distanciation de plus d'un mètre , masque , gel , participation à distance pour celles et ceux qui le souhaitent ... ) rien ne justifie aujourd'hui ce refus .

En tout cas pas la situation sanitaire .

Cette obstruction au travail du CHSCT M est un dysfonctionnement supplémentaire .

Des dysfonctionnements techniques nous ont fait subir des réunions où les liaisons étaient improbables, les déconnexions intempestives , les débats hachés ...

Il est impossible dans ces conditions de garantir que ne participent à ces réunions que les personnes habilitées à l'être .

Comment comprendre que le CHSCT M , c'est-à-dire l'instance nationale dédiée à la santé des agents ne puisse réunir une douzaine de ses membres , quand dans le même temps des milliers d'agents ne pouvant télétravailler ,ou que partiellement, sont contraints à une promiscuité dans les locaux ?

Ce double standard n'est pas acceptable .

Sauf disposition gouvernementale interdisant les déplacements ou les réunions , la CGT demande que les travaux du CHSCT M se déroulent de façon (presque ) normale , c'est-à-dire en présentiel et à distance pour celles et ceux qui le souhaitent .

Au contraire de la décision arbitraire prise pour aujourd'hui contre l'avis des membres du CHSCT M et du secrétaire , les membres de l'instance doivent être consultés , et leur avis entendu .

Mais il ne s'agit là que des conditions d'organisation des réunions .

L'essentiel étant les conséquences concrètes pour les agents .

Et là encore, les choses doivent changer .

Le principe revendiqué par le ministère , comme au niveau du gouvernement est la subsidiarité : une décision , générale , imprécise , est donnée aux services ; à chacun d'entre eux de déterminer les modalités de réalisation .

Cette méthode a pour avantage pour l'autorité de se délester sur le niveau exécutant , à tous les niveaux, de la responsabilité du résultat .

On a vu depuis près d'un an que cette méthode ne fonctionne pas :

Les Plans de Continuité de l'Activité ( PCA ), les Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ou la doctrine sur les masques, tout a été renvoyé a une gestion locale , avec pour résultat une cacophonie , une inefficacité et des différences de traitements inacceptables.

Les même causes produisent les mêmes effets au sujet des Risques Psychosociaux ( RPS ) et du risque suicidaire .

Le ministère enregistre un nombre préoccupant de suicides .

La CGT a alerté à de nombreuses reprises sur leur nombre, mais aussi sur la surreprésentation de certains services ou directions , comme les Dirs , mais aussi sur leur gestion par les services .

Pourquoi le guide ministériel de 2009 intitulé « Eléments de connaissance et d'approfondissement pour la prévention des crises suicidaires » (issu de travaux du CCHS ancêtre du CHSCT M avec la participation d'experts et de représentants du personnel) n'est pas mis en référence pour les services ?

Pourquoi ses recommandations , comme l'obligation de la réalisation d'une enquête de prévention, « dans les meilleurs délais », à la suite de chaque suicide , ne sont pas suivies ?

Pourquoi , au contraire , les chefs de service ne donnent malheureusement pas de suites ou font carrément de l'obstruction ?

Comme dans cette Dir où la directrice explique au CHSCT que « le suicide est un fait de société », ou dans cette autre dir où 3 mois après un suicide les agents ne voient toujours pas venir l'enquête et l'expertise décidées lors du CHSCT du 01 octobre 2020 !, ou à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) où règne une véritable omerta jusqu'à la dissimulation des alertes avant le suicide d'un agent , où lorsque ce directeur de Dir déclare en réunion « que le problème des suicides vient du fait que certains agents sont fragiles » , ou lorsqu'un rapport interne (perspicace !) indique qu'il n'y a pas de point commun entre les 3 agents qui viennent de mettre fin à leurs jours ... alors que justement ils étaient agents dans le même service !

Et la liste des exemples est malheureusement encore longue .

Montaigne déclarait : « le vrai miroir des discours est dans le cours de nos vies » .

C'est aux actes et non aux discours que peut être jugée une politique .

Pour lutter contre les RPS , contre l'épidémie de Covid , et en général pour obtenir des résultats le ministère doit changer de méthode et décider de mesures , harmonisées, cohérentes, efficaces . Le contrôle de leur mise en œuvre effective et des résultats que ces mesures doivent produire s'impose .

Assez du laisser faire qui désorganise et déresponsabilise !

La CGT souhaite à toutes et tous les agents une belle année 2021 .

-----

Pour ce qui nous concerne , représentants du personnel au CHSCT M , nous continuerons à agir pour la protection de vos conditions de travail et la préservation de votre santé .

Le DRH répond que cette instance se tient à distance en strict conformité avec les instructions de la fonction publique et du ministère. La situation sanitaire n'ayant pas évolué ... Pour lui, il ne s'agit pas de faire de l'obstruction... Ce n'est pas la position de la CGT qui souligne également le traitement inégalitaire entre les agents à qui ont demande de venir sur site alors que leurs activités sont télétravaillables ou aux agents de l'exploitation qui ne peuvent respecter les gestes barrières à cause de l'organisation du travail mise en place par les directions locales.

### **Approbation des procès-verbaux des séances du CHSCT-M des 27 août 2020, 10 septembre 2020 ((pour avis)**

Les documents n'ayant pas été transmis dans le délai des 15 jours comme le prévoit le règlement intérieur, les avis sont reportés.

### **Evolution de la situation sanitaire pour le pôle ministériel (pour information)**

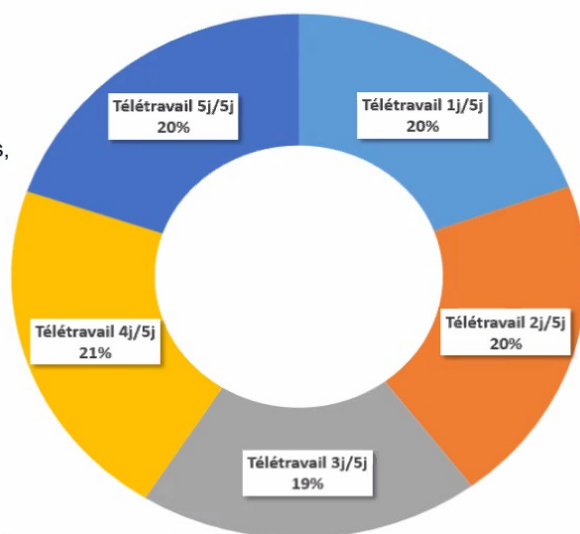


## **Evolution de la situation sanitaire et continuité d'activité**

#### **Les derniers chiffres de l'enquête du 07 janvier 2021**

- ✓ Un taux de présence de 46%
- ✓ Un taux de télétravail de 39%
- ✓ 292 agents étaient déclarés en ASA Covid (gardes d'enfants, personnes vulnérables ou personnes contacts)
- ✓ 96 agents ont été déclarés positif au COVID
- ✓ 1504 cas avérés COVID cumulés soit 3,47%
- ✓ 46% des agents ont travaillé au moins 1 jour en télétravail pendant la période du 31 décembre au 7 janvier 2020

NB : ces données représentent 82% des effectifs.



Quoi qu'il en coûte ... pour la santé des agents, pour la CGT le ministère n'est pas cohérent : pour lui la situation sanitaire s'aggrave et c'est pour cela que le CHSCTM se tient en visio mais le taux de télétravailleurs diminue au sein de nos services ...

La CGT interpelle sur les dispositions à mettre en œuvre pour faciliter la vaccination. Le médecin du travail précise que les personnels des services médicaux de plus de 50 ans ou porteurs de comorbidité sont déjà éligibles à la vaccination.

### **Tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides**

La CGT revient sur les faits dénoncés dans la déclaration liminaire au sujet des suicides .  
Le ministère promet des discussions , des plans d'action ...

Assez de mots ! Nous voulons des actes forts , l'arrêt du déni , et des instructions claires et fortes aux chefs de services !

## **Présentation du reTEX télétravail et perspectives d'évolution hors circonstances exceptionnelles (pour information)**

Le bilan du déploiement du télétravail en 2019 est présenté, vu le contexte vécu en 2020 pendant la crise sanitaire, ce bilan ne reflète plus la réalité. Par contre, nous observons une part importante des femmes dans le taux de télétravailleurs et nous demandons que cette information soit partagée avec le comité de suivi du protocole d'égalité professionnelles femmes-hommes. La seule bonne nouvelle est que le ministère s'engage dans une négociation avec les organisations syndicales et non une consultation sur les prochaines mesures en faveur du télétravail.

## **Plan d'action ministériel 2020-2022 relatif à la prévention des RPS (pour avis)**

## **Retour d'expérience sur la gestion de l'incendie de Lubrizol (situation actualisée sur le suivi médical des agents).**

L'examen de ces 2 derniers points est reporté à une réunion ultérieure, faute de temps.

**Le refus du ministère d'organiser des réunions du CHSCT M en mixte « présentiel-à distance » ne peut être justifié par la situation sanitaire .  
D'ailleurs les représentants ministériels ont bien été incapables d'objectiver la gravité de « ce contexte sanitaire », le recensement des agents infectés par le « Covid , ou suspect » étant stable depuis le début de l'année avec 96 agents concernés, c'est à dire 0,22 % des agents .  
Les représentants du personnel prennent position à partir des faits et des éléments en leur connaissance .  
Le ministère doit être cohérent : si « le contexte sanitaire » est grave au point de ne pas pouvoir tenir des réunions , les agents doivent être davantage protégés , par davantage de télétravail et par l'organisation du travail d'équipe par roulement .  
Et peut-être par l'activation des PCA , avec le maintien des seules activités dites essentielles , et le retour des autorisations d'absence « Covid » ?  
Tant que le ministère aura pas cette cohérence , nous serons bien obligés de considérer que la situation sanitaire sert de prétexte pour bâillonner les représentants du personnel et entraver le fonctionnement des CHSCT .**

**Vos représentants CGT au CHSCT M**